

2026

N° 2026-015-14

DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

DÉCISION

ACTION DE FORMATION « SOLEN FORMATION »

Le Maire d'Egly,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé d'une partie des attributions du Conseil,

VU la délibération n°2026-057-1 du 1^{er} juillet 2026, par laquelle le Conseil Municipal donne délégation de pouvoirs au Maire, conformément aux dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales susvisés, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 207 000 € HT pour les marchés de fournitures et services,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser une action de formation pour un groupe de 15 élus, intitulée « Rôle et place de l' élu – Bases du budget communal »

CONSIDERANT la proposition de l'organisme SOLEN FORMATION, salle d'armes – 7 rue Michel Marest – Campus Lahitolle – 18000 BOURGES, pour la journée du 13 septembre 2026 pour un montant de 3.400,00 € TTC.

DÉCIDE

ARTICLE 1 – L'organisme SOLEN FORMATION, salle d'armes – 7 rue Michel Marest – Campus Lahitolle – 18000 BOURGES a été retenu pour assurer l'action de formation suivante :

« Rôle et place de l' élu – Bases du budget communal »

ARTICLE 2 – La formation aura lieu le 13 septembre 2026 dans les locaux de la Mairie.

ARTICLE 3 – La dépense correspondante de 3.400,00 € TTC est inscrite au budget de la commune - exercice 2026.

ARTICLE 4 – Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet.
- Monsieur le directeur de l'organisme SOLEN FORMATION.
- Monsieur le Trésorier d'Arpajon.

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 24/07/2026
et de la notification le : 27/07/2026.
Le Maire



Benoît FRIMON-RICHARD

Egly, le 17 juillet 2026

Le Maire d'Egly

Benoît FRIMON-RICHARD

